

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/203/T/2017 pour les travaux relatifs à la construction d'une salle de classe aux ECOFO MWURIRE et NYAMIRAMBO(LOT1) et construction d'un bureau de la zone MUYINGA(LOT2)

Date de publication : 02/6/2017

Date d'ouverture des Offres: 04/7/2017

Objet d'Appel d'Offres

1. Par la présente Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de MUYINGA invite les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux relatifs à la **construction d'une salle de classe aux ECOFO MWURIRE et NYAMIRAMBO** et construction d'un bureau de la zone **MUYINGA**

2. La Commune de MUYINGA a obtenu de la part du Gouvernement Burundais via FONIC un financement pour la réalisation des projets communaux. La Commune de MUYINGA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés des travaux susmentionnés.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués **en deux lots :**

LOT1 : construction d'une salle de classe aux ECOFO MWURIRE et NYAMIRAMBO

LOT2 : construction d'un bureau de la zone MUYINGA

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum **de trois (3) mois calendrier pour chaque lot.**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MUYINGA

Moyennant le paiement de **cent mille** (100 000 Fbu) francs burundais : 50 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N° 0100372-01-40 ouvert à la **BANCOBU MUYINGA** au nom de la commune de **MUYINGA**.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Visite du site

Une visite des sites des travaux sera organisée. Elle aura lieu en date du **16 / 6 / 2017** à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune **MUYINGA**.

Présentation de l'offre : Les offres doivent être accompagnées par une garantie de soumission huit cent mille francs Burundais (800 000 FBU) pour lot1 et de six cent mille francs burundais (600 000 FBU) pour lot2. Le cheque certifié ou de banque n'est pas accepté.

10. Les offres portent une mention :

La commune de MUYINGA

Projet de réalisation des travaux de construction des Projets Communaux

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

11. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

12. Les offres devront être déposées contre remise d'une **attestation de dépôt** le **04 / 7 / 2017** au plus tard à 10 heures précises **au secrétariat de la commune MUYINGA**.

Les exigences en matière de qualifications sont: les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents énumérés au point 16

13. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 04 / 7 / 2017 à 10h30min. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

◦ **Critères de qualification des soumissionnaires.**

15. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. **Au niveau administratif :**

1. La preuve d'achat du DAO, portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché.
4. Les Statuts de la société (personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR en cours de validité;
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Adresse fixe et connue du soumissionnaire.
9. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS;
10. L'Attestation de non faillite du tribunal de commerce datant d'au moins de 3 mois.

16.2. **Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s).

Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

3

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité prouvant qu'il possède les capacités financières suffisantes pour mener à bien ces travaux et un chiffre d'affaire d'au moins de quatre vingt millions (80 000 000 FBU) de Francs Burundais au cours des deux dernières années (2015-2016).

Fait à MUYINGA, le 24 / 5 /2017

**Administrateur Communal de MUYINGA
et Personne Responsable des Marchés Publics**


Philippe NKERAMIHIGO